ATTESTATION d'AFFILIATION

à la Fédération Française du Sport Boules

Je, soussigné **Monsieur Bernard DAUBARD**,

Président de la **FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES**,

agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le n° SAG 10603, certifie que :

° l'**ASSOCIATION** :	**LIGUE BOULISTE RÉGIONALE DE LA RÉUNION**
Déclarée en Préfecture	**Le 16/10/2022**

*est affiliée, pour le compte de la **saison sportive 2022/2023**, :*

° à la Fédération Française du Sport Boules (F.F.S.B.)

° sous le Numéro : **REU 97 00 00**

" Cette affiliation court jusqu'à la fin de la saison sportive en cours et se renouvelle par tacite reconduction pour la saison sportive suivante, sauf dénonciation trois mois avant l'échéance ci-dessus définie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la F.F.S.B. "
(article 2.2 du R.I.A. FFSB)

Vous devrez informer chaque année la F.F.S.B. des modifications éventuelles :
- de vos Statuts, du Siège social, du Nom de l'Association ou de la Section ...
- des renouvellements périodiques des membres du Bureau ...

Le défaut d'information sur ces différents points ou le non-respect des règles liées à cette affiliation serait susceptible d'entraîner le retrait de l'agrément de la Fédération.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à Villeurbanne le 8 juin 2023

Le Président de la F.F.S.B.



B. DAUBARD